# LONEWOLF [Fra] Army of the damned 12’’ (Infernö Recs - 2012 Réédition 2013)




[Publié à l’origine sur **Dead Fucking Church M’Aaagh** # X]

Le seul format pour lequel **LONEWOLF** a été créé, enfin dispo chez **Infernö Records**, 150 copies en noir, 150 en bleu, blablabla.

L’album en lui-même propose toujours ce heavy metal sauvage à la germanique (ouais t’as raison, toujours **RUNNING WILD** en tête) auquel le groupe nous habitue depuis maintenant de nombreuses années, la pochette illustre plutôt bien l’esprit de la chose d’ailleurs, mais la mégaputaindeclaque mangée avec le fabuleux *Made in Hell* (2008) n’est

pas assénée ici, non pas que la qualité ne soit pas au rendez-vous, c'est toujours le cas avec **Jens** et la bande, mais on a l'impression de réentendre des parties des albums précédents parfois et connaissant le niveau musical des gars, on est en droit de s'en étonner.

Beaucoup de riffs qui tuent, quelques refrains imparables et une (trop ?) grosse dose de mélodies. Veuillez noter l'apparition de **Blaze Bayley** sur **The One you never see** ainsi que plusieurs autres chanteurs pour les chœurs. Un album est sorti depuis, *The Fourth and final horseman*, mais ici à **Dead Church** on n'intéresse les labels que quand il y a du MP3 à envoyer, et c'est strictement hors de question de participer à ce cirque virtuel. D'où l'arrêt définitif du m'aaagh.

Continuez quand même à soutenir **LONEWOLF**, un groupe de sacrés musiciens doublés de mecs excellents.

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.